

Le pire pour Chloé : **suspicion de Covid-19, négligence médicale et non-assistance à une femme en** **état de grossesse**

Elle n'avait que 29 ans.

Alors qu'elle s'apprêtait à donner naissance à son deuxième enfant, Chloé Bafouidinsoni a été traitée de la manière la plus déshumanisante qui soit, par ceux-là mêmes qui ont promis et juré de mettre leur savoir au service de l'humanité.

Mesdames et Messieurs,

Je me présente devant vous pour faire entendre la voix d'une jeune femme, à tout jamais réduite au silence.

Tout commence le 25 mai 2020. Ce jour-là, alors que le monde entier fait face à la pandémie de Covid-19, Chloé se rend à l'hôpital de base de Makélékélé, dans le 1^{er} arrondissement de Brazzaville. Elle porte une grossesse de 8 mois.

Sur place, les médecins s'aperçoivent que Chloé présente des signes de difficulté respiratoire, ce qui complique son état de grossesse, rendant obligatoire une césarienne. Mais l'hôpital manque d'oxygène et de matériel.

Après trois jours d'hospitalisation, Chloé est transférée à l'hôpital Mère-Enfant Blanche-Gomes. Cet hôpital dispose d'un service spécialisé de maternité, mieux équipé pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés.

De là, les médecins font le même constat : Chloé éprouve de la difficulté à respirer, d'où la suspicion qu'elle soit atteinte de Covid-19. Elle est orientée vers la clinique municipale Albert-Leyono, dans le V^e arrondissement. Il s'agit d'un centre réquisitionné pour la prise en charge des patients atteints de Covid-19.

Aux environs de 18 heures, Chloé arrive dans une ambulance, sans équipe médicale. Il n'y a ni gynécologue ni sage-femme pour pratiquer la césarienne.

Le pire se produit.

Le lendemain, à 5 heures du matin, le médecin de garde annonce le décès de Chloé. Durant tout ce temps, aucun médecin ne s'est trouvé auprès d'elle pour l'aider à mettre au monde, juste pour constater son décès. Les parents veulent récupérer le corps, mais ils se voient opposer un refus catégorique.

Motif : il s'agit d'un cas de Covid-19. Chloé doit être enterrée aussitôt comme le prévoit le protocole mortuaire.

Les parents protestent. Pour eux, Chloé n'était pas atteinte de ce virus. En quelques minutes, les esprits s'échauffent, la tension monte, la police intervient. Le bruit que l'on fait autour de Chloé ne la fait pas réagir. La froideur de son corps inerte et sans vie confirme qu'elle est passée de l'autre côté. Elle a franchi la barrière qui sépare les vivants des morts, et les morts des vivants.

Pour taire la polémique, un prélèvement est réalisé sur la dépouille de Chloé. Le résultat du test se révèle être négatif au coronavirus, balayant du coup les suspicions du personnel médical.

Les parents avaient raison. Le doute n'est plus permis. Les esprits s'apaisent. La tension redescend. La police remet de l'ordre.

Le corps de Chloé est déposé à la morgue.

Les parents organisent des obsèques dignes.

Chloé peut reposer en paix.

Mesdames et messieurs,

En état de grossesse, Chloé est morte après avoir été reçue dans trois hôpitaux.

Pourquoi ?

La peur que suscite la pandémie de Covid-19 se propage plus vite que la maladie elle-même. Pour beaucoup de personnes, être suspecté de Covid-19 est synonyme d'être atteint de Covid-19. Au moindre symptôme, on est automatiquement considéré comme suspect, à tort ou à raison. Nombreux hésitent à se rendre à l'hôpital, de peur d'être soupçonné de Covid-19.

Le cas de Chloé en est la preuve évidente. Et combien d'autres ?

N'était-il pas simple de la tester à son arrivée et d'agir en conséquence ?

Comment expliquer qu'aucun test n'a été réalisé sur Chloé, depuis son admission à la clinique jusqu'au moment où elle a rendu l'âme ?

Le rapport médical relatif à son décès souligne qu'elle souffrait d'une dyspnée aiguë. D'après mes recherches, les causes les plus fréquentes de cette maladie sont : l'asthme, la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), la pneumonie, l'insuffisance cardiaque et l'anémie.

Donc, rien à voir avec la Covid-19.

Chloé serait sans doute encore en vie si les médecins avaient pris son cas au sérieux. Elle aurait pu être prise en charge convenablement pour une opération de césarienne. Mais, faute de soins, Chloé Bafoudinsoni est décédée.

Le nom *Bafoudinsoni* signifie en langue lari « ils ont honte ».

Ces médecins, n'ont-ils pas honte de s'être rendus coupables de non-assistance à une femme en état de grossesse ?

N'ont-ils pas appris le premier principe de prudence lorsqu'ils étaient étudiants ? ***Primum non nocere, secundum cavere, tertium sandre***, qui signifie : « ***D'abord, ne pas nuire, ensuite rester vigilant, enfin guérir.*** »

Malgré le décès de la mère, l'enfant aurait pu survivre grâce à une césarienne post-mortem. D'ailleurs, plus la grossesse est avancée, plus le bébé a de chances de s'en sortir. Hélas, le bébé a commencé à suffoquer dans le ventre de sa mère, car le corps qui le portait n'avait plus un souffle de vie. Il est mort avant sa venue au monde, mort tel un poussin dans l'œuf.

Les médecins auraient dû intervenir dans l'urgence, mais aucun d'eux n'a tenté quoi que ce soit.

Ils ont agi à l'opposé de leur devoir qui consiste à sauver des vies.

Ils ont refusé de porter secours à un bébé qui ne demandait qu'à naître et pousser son premier cri.

Connaissent-ils encore les mots « urgence » et « sauver » ?

Ces médecins ont renié le serment d'Hippocrate, principe de base de la déontologie médicale.

Quel parjure !

Un serment n'est pas une simple formalité. C'est un engagement solennel à respecter une déontologie, une éthique professionnelle.

Le drame de Chloé rappelle celui de Monique Koumaté, qui s'est produit en 2016 au Cameroun. Cette jeune femme de 31 ans était à terme d'une grossesse gémellaire. Elle a été déclarée morte, alors que ses deux bébés bougeaient dans le ventre. Devant l'indifférence des médecins, la nièce de Monique a tenté d'extirper les jumelles, mais sans succès. Faute d'avoir réussi, elle aura au moins essayé.

Revenons au cas de Chloé.

Elle et son bébé n'ont pas survécu également.

Le Comité de riposte à la Covid-19 déplore une « *négligence* » entre les hôpitaux. Mais, nous savons tous que qui veut noyer son chien l'accuse de rage.

Négligence certes, mais il faut ajouter à cela un système de santé défaillant.

Au-delà de la négligence des médecins, c'est tout le système qu'il faut pointer du doigt. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence les faiblesses des hôpitaux publics. Le Comité de riposte devrait élaborer des protocoles sanitaires prévoyant la prise en charge des femmes enceintes, en cas de suspicion de Covid-19. Cette suspicion a coûté la vie d'une mère et celle de son bébé à huit mois de grossesse. Pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, les leçons doivent être tirées.

L'histoire se répète souvent, bien trop souvent, croyez-moi. Celui qui oublie l'histoire est condamné à la revivre. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Ne nous enfermons pas dans une boucle temporelle qui nous condamne à revivre le passé.

Mesdames et Messieurs,

La Déclaration de Genève¹, considérée comme une version moderne du serment d'Hippocrate, commande au médecin de veiller « ***au respect absolu de la vie humaine*** ».

Le Code international d'éthique médicale² énonce que « ***le médecin devra toujours avoir à l'esprit le souci de conserver la vie humaine*** ».

¹ La Déclaration de Genève est un serment médical adopté par l'assemblée générale de l'Association médicale mondiale à Genève en septembre 1948. (N.D.E.)

² Adopté en 1949 par l'Association médicale mondiale. (N.D.E.)

La Déclaration universelle des droits de l'homme nous rappelle dans son article 3 que **« tout individu a droit à la vie »**. Chloé et son bébé à naître auraient dû bénéficier de soins particuliers, comme le prévoit l'article 25 de cette même Déclaration qui proclame : **« La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. »**

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques³ dispose en son article 6 que **« le droit à la vie est inhérent à chaque être humain »**.

Que dire de plus, devant la pertinence de tous ces textes ?

Mesdames et Messieurs,

Au plus bel âge de la vie, Chloé a été arrachée à la sienne.

« Les morts ne sont pas morts », disait Birago Diop.

Chloé est simplement passée dans la pièce d'à côté.

Aujourd'hui, vous connaissez son histoire ; une histoire vraie, que j'ai choisi de vous raconter ; une histoire qui laisse un goût d'amertume, à l'instar des tragédies de Shakespeare ; une histoire dont certains se souviendront, mais que d'autres peut-être, oublieront.

Aujourd'hui, quelque part dans mon pays, un enfant attend toujours le retour de sa mère partie pour accoucher, ignorant qu'il est devenu orphelin.

Il devra supporter à jamais le poids de cette absence.

Que va-t-il devenir, privé de l'amour de sa mère, qu'il ne reverra plus ?

Elle n'avait que 29 ans.

Alors qu'elle s'apprêtait à donner naissance à son deuxième enfant, Chloé Bafouidinsoni a été traitée de la manière la plus déshumanisante qui soit, par ceux-là mêmes qui, avant d'exercer la médecine, ont prêté le serment d'Hippocrate, ou devrais-je plutôt dire... LE SERMENT D'HYPOCRITES !

³ Adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies et entré en vigueur le 23 mars 1976. (N.D.E.)